



MODALITÉS D'ATTRIBUTION GRATUITE DE BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AU BÉNÉFICE DE TOUS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Europlasma, expert des solutions de dépollution, précise les modalités d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions au bénéfice de tous les actionnaires de la Société annoncée par [communiqué du 23 mars 2023](#).

Le nombre définitif de bons de souscription d'actions nouvelles de la Société (les « **BSA A** ») à émettre a été arrêté par décision du Président directeur général à 8.374.544 BSA A.

Le calendrier de l'attribution gratuite des BSA A est le suivant :

11/04/2023	Publication de l'avis Euronext d'annonce de l'attribution gratuite de BSA A
13/04/2023	Détachement des BSA A et admission aux négociations sur le marché Euronext Growth d'Euronext Paris sous le code ISIN FR001400GY40
14/04/2023	<i>Record date</i> de l'attribution gratuite de BSA A
17/04/2023	Règlement-livraison des BSA A sur le compte des teneurs de comptes

Trois (3) BSA A donneront le droit de souscrire à deux (2) actions nouvelles de la Société d'une valeur nominale unitaire d'un (1) euro. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 1,10 € par action. Le montant définitif maximal de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de l'ensemble des BSA A sera de 5.583.029 euros.

Les BSA seront exerçables à compter du 30 juin 2023 pour une période de 6 mois se terminant le 31 décembre 2023. Pour exercer leurs BSA A, les porteurs devront en faire la demande auprès de l'intermédiaire financier au sein duquel leurs titres sont inscrits en compte et payer le prix d'exercice correspondant. Le prix de souscription des actions de la Société devra être intégralement libéré en numéraire au moment de l'exercice des BSA A. Les porteurs sont invités à se rapprocher de leur établissement financier pour connaître les modalités associées. Uptevia, teneur de comptes de la Société, assurera la centralisation de ces opérations.

Les caractéristiques détaillées des BSA A figurent en annexe 2 du [communiqué du 23 mars 2023](#) et sont également disponibles sur le site internet de la Société. Un tableau de suivi de l'exercice des BSA A sera consultable sur le site Internet d'Europlasma dans la section « Investisseurs et Actionnaires / information réglementée », onglet « information sur le capital ». Cette opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'Autorité des marchés financiers.

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français, présent à l'international, qui conçoit et développe depuis 30 ans des savoir-faire au service de l'homme et de son environnement. Expert dans la dépollution, ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux à partir de sa technologie propriétaire, la torche à plasma, ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale, par substitution d'énergies fossiles ou grâce au recyclage dans une logique d'économie circulaire. L'action Europlasma est cotée sur Euronext Growth (Paris), (FR001400CF13 -ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Anne-Catherine BONJOUR – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 693 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué contient des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com). Le marché Euronext Growth est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 et enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.